AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1279
FR0000121501-FS0570

20 juin 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PEUGEOT S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 juin 2017, la société par actions simplifiée Sogepa[1] (c/o Agence des participations de l'Etat, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juin 2017, les seuils de 15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société PEUGEOT S.A. et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions PEUGEOT S.A. hors marché.

[1] Contrôlée par l'Agence des Participations de l'Etat (République française).